



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 333 - 21 mars 2017

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Blog : <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

Facebook : www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015

SOMMAIRE

- 1 - Soirée-débat : « Élections et féminisme : incompatibles ? » - 31 mars - Page 1
- 2 - Appel féministe à soutenir le non au référendum en Turquie - Page 2
- 3 - Pétition : Kazakhstan : Les travailleuses domestiques luttent pour leurs droits - actionaid
- 4 - Contre le féminicide d'État des filles brûlées vives au Guatemala - Communiqué collectif
- 5 - L'Europe que nous voulons pour garantir le droit des femmes à l'IVG - MMF Europe - Page 5
- 6 - Au nom des droits des Femmes, nous ne soutiendrons aucun candidat et voici pourquoi - Texte collectif - Page 6
- 7 - Lancement de la plaquette « IVG, ZOOM sur les idées reçues » - ANCIC - Page 7
- 8 - Pétition : Acquittement scandaleux de 7 jeunes accusés de viol collectif sur une ado de 14 ans. Mobilisons-nous pour que le parquet fasse appel ! : Dre Muriel Salmona présidente de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie - Page 8
- 9 - Les femmes des quartiers populaires sont "hors-champ" - AFP - Page 9
- 10 - Égalité des genres : l'UE est encore à mi-chemin, selon les députés - Résolution du Parlement Européen - Page 10
- 11 - Les députés européens s'inquiètent du rétablissement de la règle américaine anti-avortement du bâillon mondial - Page 11
- 12 - Cineffable fait son Tea Dance - 19 mars - Paris - Page 12
- 13 - Rencontre-débat : "Autonomie pour les femmes étrangères - 21 mars - Paris - Appel collectif
- 14 - Cineffable au 18e printemps des assocés - 25 mars - Paris - Page 13
- 14bis - Contre le racisme, pour les droits des femmes, pour la laïcité : des combats inséparables ! - Maison des Femmes de Paris - 27 mars - Page 13
- 15 - Participez au premier "Forum des Expertes" - 7 avril - Paris - Page 14
- 16 - Livre : « Toutes à y gagner ! - 20 ans de féminisme intersyndical » - Ouvrage collectif - Page 14
- 17 - Livre : Rébellion - Les Femenv- Page 15
- 18 - Radio : France culture, Emission Une vie, une œuvre : sur Audre Lorde - 25 mars - 16h - Page 15

MOBILISATIONS

- 1 - Soirée-débat : « Élections et féminisme : incompatibles ? » - 31 mars

Élections et féminisme : incompatibles ?

Soirée débat des associations féministes pour les élections

Vendredi 31 mars - de 19h à 21h30

Espace Robespierre - 2 rue Robespierre - 94200 Ivry sur Seine

Métro Mairie d'Ivry. C'est au pied du métro.

Nous, associations féministes, nous travaillons quotidiennement sur le terrain pour faire progresser les droits des femmes. Fortes de cette expérience, nous nous constituons en un collectif qui veillera à la prise en compte des droits des femmes pendant les élections. Dans un contexte d'instrumentalisation des droits des femmes par les extrêmes droites et de montée des extrémismes religieux, il nous semble primordial que les droits des femmes ne soient pas mis de côté. Nous, associations féministes, nous ne souhaitons pas interpellé les candidat.es : nous ne voulons plus de promesse non tenue ! Alors que l'Etat ne prévoit que 0,0066% de son budget total pour nos droits, nous voulons des actes et des moyens financiers pour enfin faire avancer l'égalité. Et pour cela, nous avons toute une série d'idées à proposer ! C'est l'objet de la soirée du 31 mars, que nous organisons : présenter nos revendications, décrypter les programmes des candidat.es. Nous avons choisi 3 thèmes, qui sont pour nous des priorités pour les droits des femmes. Pour chaque thème, nous présenterons nos revendications et nous décrypterons les propositions des candidat.es, au regard de ces revendications. Avant d'ouvrir le débat ! Thème 1 : Notre corps nous appartient ! Thème 2 : Garantir l'autonomie financière des femmes ; Thème 3 : En finir avec les violences contre les femmes
Il y aura des stands d'associations.

INTERNATIONAL

2 - Appel féministe à soutenir le non au référendum en Turquie

Le 16 avril 2017 aura lieu en Turquie et au Kurdistan du Nord (Bakur) un référendum à l'initiative du président turc Erdogan. Ce référendum vise à changer la constitution pour passer d'un système parlementariste à un système présidentiel. Il s'agit d'un pas de plus vers la consolidation d'un régime dictatorial d'Erdogan et de son parti, l'AKP.

Ces dernières années, et particulièrement depuis la tentative de coup d'état du 15 juillet 2016, le gouvernement de l'AKP s'attaque à toutes les personnes qui s'opposent à son pouvoir. Une partie de ces attaques étatiques visent spécifiquement les femmes et renforcent la violence patriarcale. Cela passe par :

- Une promotion de la maternité doublée d'une remise en cause du droit à l'avortement et de la stigmatisation des femmes qui n'ont pas d'enfants ;
- Des accords de l'Etat avec le patronat pour mettre en place des formes de travail salarié précaire et sous-payé à destination des femmes exclusivement, dans le domaine du travail domestique et de soin ;
- Des déclarations publiques ouvertement sexistes qui ne sont qu'une expression parmi d'autres de la légitimation par le pouvoir d'état des représentations patriarcales les plus misogynes ;
- Des licenciements massifs de toute personne suspectée d'être opposée au président, et ce dans les secteurs où les femmes sont les plus nombreuses, comme dans l'enseignement primaire et secondaire ;
- L'arrestation et la déshumanisation systématiques des femmes identifiées comme militantes : arrestations, tortures et menaces de viol, exposition des corps dénudés dans les réseaux sociaux après leur exécution ;
- Des pressions et intimidations permanentes pour empêcher les manifestations du 8 mars ;
- Une mise sous tutelle des municipalités kurdes, avec pour conséquence une remise en cause de la représentation politique des femmes élues et la fin des dispositifs de lutte contre les violences sexistes.

En Turquie et à Bakur, les femmes s'organisent et résistent au quotidien face à ces attaques. Elles savent que le renforcement du pouvoir présidentiel ne peut que renforcer l'hétéropatriarcat, l'Etat Nation et la guerre du système contre les femmes. En tant que féministes, nous appelons à soutenir

l'initiative et les luttes menées par les femmes en Turquie et à Bakur contre le référendum : c'est par les solidarités que nous nous renforcerons partout où nous sommes. Etre solidaires avec leur lutte, c'est dénoncer le silence complice de l'Union européenne et de la France face à la politique répressive et réactionnaire de l'Etat turc. Vive la lutte des femmes ! Vive la solidarité internationale !

Pour envoyer vos signatures écrivez à solidaritefemmeskobane@gmail.com

3 - Pétition : Kazakhstan : Les travailleuses domestiques luttent pour leurs droits - act!onaïd

Depuis plusieurs années, le gouvernement du Kazakhstan harcèle sans relâche les organisations syndicales et les militant-es qui les dirigent. En novembre 2016, il annonce la dissolution de la principale confédération syndicale indépendante du Pays (Confédération des syndicats indépendants de la République du Kazakhstan : KNPRK). Le syndicat JUSTICE, affilié à la confédération, qui représente des travailleuses domestiques et des travailleuses sociales depuis 2015 est donc directement impacté.

Au Kazakhstan comme ailleurs, les travailleuses domestiques constituent l'une des catégories de travailleuses les plus vulnérables aux violences et aux abus de droits. L'OIT estime à 55 millions le nombre de travailleuses domestiques dans le monde.

En lien avec la Fédération Internationale des Travailleurs Domestiques (IDWF) et dans le cadre de notre campagne « de l'invisibilité à l'égalité : défendre les droits des femmes au travail », nous soutenons le combat de ces femmes pour leurs droits.

Pour signer :

http://appels-urgents.peuples-solidaires.org/appel-urgent/travailleuses-domestiques?utm_source=email&utm_medium=email&utm_campaign=P393

4 - Contre le féminicide d'État des filles brûlées vives au Guatemala - Communiqué collectif

L'enfance ne se touche pas, ne se brûle pas, ne se viole pas et ne se tue pas Pour la vie digne que nous désirons et que nous méritons

Les citoyens guatémaltèques, les personnes solidaires de différentes nationalités, les associations, groupes et collectif installés en France, signons ce communiqué dans le but de faire connaître notre condamnation des faits qui se sont produits mercredi 8 mars dans le foyer pour mineurs « Hogar Seguro Virgen de la Asunción » au Guatemala. En effet, à la suite de la fugue de jeunes filles et garçons qui étaient hébergés dans ce foyer et qui contestaient les abus qu'ils y subissaient, un incendie est survenu dans le foyer laissant 52 jeunes filles brûlées vives parmi lesquelles on décompte pour l'instant 43 décès.

Ce foyer, inauguré en 2010, devait être un refuge pour les mineurs vulnérables tels que les bébés abandonnés, les enfants rescapés victimes de violences physiques, psychologiques et sexuelles, les enfants avec des problèmes d'addictions aux drogues, les enfants ayant purgé des peines de prison sans domicile à leur sortie, les enfants légèrement handicapés mentalement, les enfants des rues et les enfants victimes de tout type d'exploitation et de la traite d'enfants.

Ces enfants dénonçaient depuis 2014, les conditions inhumaines dans lesquelles ils vivaient en raison de l'insuffisance des infrastructures, d'une mauvaise alimentation, par le manque de soins médicaux, l'emprisonnement, la torture, le viol, physique et psychologique, la prostitution, les cas de grossesse forcée et la traite. Malgré cela, loin de garantir les droits et la protection de ces jeunes, l'Etat guatémaltèque est devenu complice de cette tragédie en ignorant les plaintes réitérées de jeunes de ce foyer et les recommandations du Bureau du Procureur des Droits Humains (Procuraduría de Derechos Humanos -PDH-) et du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance -UNICEF- qui avaient déjà conseillé la fermeture de cet abri pour mineurs du fait de leur manque de moyens pour les accueillir et protéger les enfants et les adolescents victimes de mauvais traitements³.

Compte tenu de ce qui précède, en ce jour funeste, nous souhaitons :

Exprimer :

Nos condoléances aux personnes touchées par cette tragédie, en particulier aux familles des jeunes filles victimes de cet incendie.

La profonde indignation que nous ressentons en constatant les risques réels et la vulnérabilité auxquels sont exposés les enfants guatémaltèques, ainsi que le caractère inopérant de l'Etat pour les protéger. A titre d'exemple, on observe qu'entre 2013 et 2014, le nombre d'homicides d'enfants et d'adolescents a augmenté de plus de 36%.

- L'indignation que nous ressentons face à l'incapacité de l'État, qui est demeuré silencieux et sans réponse malgré les nombreuses plaintes qui dénonçaient la traite des enfants, les viols et les grossesses d'adolescentes qui étaient sous leur responsabilité. Et nous exprimons notre inquiétude face au mépris de la part des autorités guatémaltèques qui ont choisi de se taire malgré les appels au respect des Droits Humains faits par le Procureur des Droits Humains (PDH) et l'UNICEF.

- L'indignation que nous ressentons face à l'incompétence de l'Etat pour remplir son rôle de garant du développement et du bien-être de sa population en n'ayant pas développé et mis en œuvre une politique publique cohérente pour assurer que ce centre soit un espace de protection et d'amour, et non un enfer pour les plus de quarante filles et les adolescents qui ont péri et d'autres qui ont été gravement brûlés et sont en danger de mort.

- Que nous condamnons ce crime odieux qui pourrait éventuellement être considéré par la justice comme Féminicide Institutionnel, du fait de la négligence de la part des agents de l'État. Ceux-ci, au lieu de protéger et de garantir des conditions de vie décentes à ces jeunes filles et adolescentes, au contraire, les ont maltraité et ont violé nombre de leurs droits fondamentaux. Et dans ce cas en particulier, ils ont utilisé des mesures extrêmes pour faire taire les voix de ces jeunes.

Que ce crime n'est pas un événement fortuit, mais au contraire est le résultat des nombreuses déficiences structurelles au niveau de nos institutions, du manque d'intérêt véritable de nos autorités concernant le développement et le bien-être de ses concitoyens. Cette tragédie nous invite à nous interroger sur notre rôle en tant que citoyens au sein d'un Etat dysfonctionnel dans bon nombre de ses attributions et nous invite à réfléchir sur les mécanismes que nous devons développer et les façons dont nous devons nous organiser pour assurer son bon fonctionnement et veiller à ce que de tels événements ne se reproduisent plus jamais.

Nous encourageons :

Le reste de nos compatriotes et les organisations nationales et internationales à rester vigilants, à remplir notre rôle d'observateurs, à effectuer un contrôle citoyen sur toutes les actions exécutées par notre gouvernement et à exiger que celles-ci soient orientées au profit de la société guatémaltèque.

Nous exigeons :

- Que les parents des jeunes filles qui n'ont pas encore pas été localisées soient informés dans les plus brefs délais sur les avancées des recherches et que les autorités compétentes les retrouvent.

- Que le Secrétariat à la Protection Sociale réponde à sa promesse de prise en charge des dépenses liées aux funérailles des filles décédées.

Justice totale, qu'une enquête exhaustive soit immédiatement menée, que des responsabilités pénales et administratives en soient déduites, qu'une plainte soit déposée et un jugement soit exécuté afin que les responsables de ces terribles événements soient sanctionnés. Que la justice soit appliquée à toutes les personnes impliquées, à ceux occupant les postes les plus élevés dans la hiérarchie institutionnelle, aux auteurs de cet acte et à ceux qui ont systématiquement abusé des enfants qui leur avaient été confiés pour les garder et les protéger. Qu'une enquête soit menée afin de connaître la chaîne des événements et les délais tardifs de mobilisation des secours pour les

jeunes filles, provoquant ainsi la mort d'un grand nombre d'entre elles.

- Au Procureur Général de la Nation de jouer son rôle en tant que gardien et garant des droits des enfants. Au Bureau du Procureur des Droits Humains, qu'il contribue avec énergie et détermination à ce que les Droits Humains ne soient plus le privilège d'une minorité.

- Au Congrès de la République, qu'à travers les commissions spécifiques il audite le travail des autorités gouvernementales. Au Ministère Public et au Parquet contre les Délits de Fémicide, qu'ils assument consciencieusement leur rôle et qu'ils prennent en main les plaintes qui datent de 2012.

- Au Président Jimmy Morales et à son cabinet exécutif, qu'il prenne au sérieux la gravité de la situation de notre pays en mettant en œuvre les politiques publiques existantes pour répondre aux besoins fondamentaux de la population.

- Nous demandons à la Commission Internationale contre l'Impunité au Guatemala (CICIG) d'intervenir pour que la recherche soit faite conformément au droit et avec le plus grand sérieux et de professionnalisme.

- Au Secrétariat à la Protection Sociale, nous vous exigeons de garantir la sécurité et la protection des enfants vulnérables. En particulier, nous exigeons l'élaboration et l'application de protocoles et de procédures pour permettre la réintégration tant des enfants victimes que des enfants ayant eu des soucis avec la loi et que ces mesures soient adaptées aux défis et aux besoins de chacun.

Collectif Guatemala Paris, Agrupación Chapines en París, Collectif Solidarité avec le Guatemala à Toulouse, Alerta Feminista

TEXTES

5 - L'Europe que nous voulons pour garantir le droit des femmes à l'IVG - MMF Europe

En Europe, on assiste à une montée inquiétante des droites et des extrêmes droites. La remise en cause des droits des femmes fait partie de leurs programmes de régression des droits, des acquis et des libertés. Arrivés au pouvoir, ils essaient d'interdire ou de restreindre le droit à l'avortement dans de nombreux pays.

En Pologne, en octobre 2016, suite à la mobilisation importante des femmes, la proposition de loi visant à interdire totalement l'avortement a été rejetée.

En Irlande, l'avortement est interdit. En 1992, la Cour suprême avait jugé qu'il devait être autorisé quand la vie de la mère était en danger, mais aucune loi n'a été votée depuis pour faire appliquer cette décision

En Macédoine, le droit à l'avortement régresse. Le Parlement a adopté le 10 juin une loi qui porte délibérément atteinte au droit fondamental des femmes à décider d'enfanter ou pas.

En Italie, le nombre d'avortements clandestins ne cesse d'augmenter, les instituts pratiquant l'avortement ferment peu à peu. À cause de la clause de conscience, et compte tenu de l'influence de l'église catholique, environ 70 % des médecins sont objecteurs et refusent de pratiquer l'avortement. Le Pape vient de déclarer son opposition à l'avortement, le déclarant une atteinte à la vie.

En Lituanie, le Parlement a introduit une proposition de loi qui va dans le même sens que l'Espagne, alors que l'avortement est pour l'instant autorisé sans condition jusqu'à 12 semaines de grossesse.

À Malte : C'est là que législation est la plus stricte. L'avortement est encore illégal sauf si la grossesse résulte d'un viol ou s'il y a une malformation fœtale.

En Espagne, une énorme mobilisation féministe et populaire a fait régresser la volonté des ultra-conservateurs religieux de remettre en cause les acquis des femmes.

En France, l'extrême droite et les lobbys pro-vie intégristes comparent l'avortement à des actes terroristes et les moyens manquent pour faire appliquer la loi (fermeture de CIVG...).

On voit bien que ces idéologies liberticides veulent criminaliser les droits des femmes. On voit bien aussi qu'on veut nous faire revenir par tous les moyens aux rôles traditionnels que nous assigne le

système patriarcal.

Pour toutes ces raisons la Marche Mondiale des Femmes a décidé, lors de sa réunion Européenne de Vigo en Mai 2016, de proposer une Campagne Européenne afin d'exiger une loi légalisant l'avortement dans tous les pays d'Europe.

Nous vous proposons de nous organiser afin d'introduire, au sein de l'Union Européenne un socle commun qui garantisse le droit à l'IVG pour toutes les femmes.

Le point culminant de cette campagne européenne serait un rassemblement en septembre devant les instances européennes.

- Revendiquons ensemble un texte européen qui inscrive l'avortement dans la Constitution européenne comme un droit fondamental. Nous savons que ce sera difficile, mais nous savons aussi qu'ensemble notre force est incommensurable ;
- Créons une pétition internationale afin que les femmes expriment massivement leur volonté d'être libres de décider de leur procréation, de décider de leur vie ;
- Organisons dans chaque coordination locale et nationale une campagne d'actions ;
- Inventons des modes de sensibilisation ;
- Mettons en place des moyens de communication internes et externes.

6 - Au nom des droits des Femmes, nous ne soutiendrons aucun candidat et voici pourquoi - Texte collectif

L'élection présidentielle approche. Elle s'inscrit dans un climat politique et social particulièrement dégradé. Dans le cadre de la mondialisation capitaliste, le pouvoir économique exerce une mainmise de plus en plus prégnante sur le politique en le soumettant à ses impératifs.

C'est l'époque des grands chambardements où chaque candidat-e fait assaut de démagogie et promet de décrocher la lune. L'époque des instrumentalisation et des caricatures.

Nous, organisations féministes, nous nous regroupons, afin que l'égalité femmes-hommes soit, dans les débats et les programmes des candidat-e-s, un sujet central de cette élection, qu'elle fasse l'objet de propositions concrètes et sérieuses, d'engagements fermes associés à des budgets suffisants. Nous représentons plus de la moitié de la population française : notre parole doit être entendue.

Nous avons fait le choix de ne pas interpeller directement les candidat.es : nous en avons assez des promesses! Quand nous dressons les bilans des candidats qui ont déjà été au pouvoir et confrontons leurs promesses à leurs réalisations, le constat est là: les droits des femmes sont encore trop souvent oubliés, voire instrumentalisés.

Oubliés car 0,0066% du budget de l'État leur est consacré. Alors que 62.000 femmes de 20 à 69 ans sont victimes de viols ou de tentatives de viols chaque année et que quatre femmes handicapées sur 5 subissent des violences; alors que 26% d'écart de salaire subsistent entre les femmes et les hommes; alors que de nombreuses femmes sont dans la précarité et soumises à des temps partiels imposés; alors que les femmes sont touchées de plein fouet par les politiques d'austérité et les réformes successives sur les retraites; alors que les lesbiennes ne peuvent toujours pas avoir recours à la procréation médicalement assistée; alors que le droit à l'IVG est sans cesse remis en cause et recule en Europe; alors que de nombreuses femmes immigrées n'ont toujours pas de statut autonome; alors que le sexisme, parfois dans son expression la plus brutale, dans des émissions grand public, à l'Assemblée nationale, dans la bouche de personnalités publiques ou dans les campagnes publicitaires, révèle à quel point les femmes subissent encore dénigrement et objectivation, les politiques d'égalité font au mieux l'objet d'un bref chapitre des programmes des candidat-es déclaré-es, au pire sont totalement ignorées. Les inégalités entre les femmes et les hommes sont un élément essentiel de division dans notre société!

Les droits des femmes sont aussi instrumentalisés, notamment par les extrêmes droites, pires ennemies de l'égalité. Nous décrypterons les impostures du Front National, dont la présidente reprend régulièrement des thématiques féministes (précarité des femmes ou violences par exemple) pour mieux attirer l'électorat féminin et alimenter son fonds de commerce raciste en laissant entendre que seuls les immigrés sont coupables de violences. Nous dévoilerons le vrai visage de ces extrêmes-droites qui constituent une très grave menace pour les droits des femmes, femmes que le Front national voulait il y a encore un mois renvoyer à la maison avec un revenu parental.

Notre collectif ne soutiendra aucun-e candidat-e. Nous veillerons à ce que les droits des femmes ne soient pas instrumentalisés à des fins électoralistes, comme on l'a déjà largement observé pendant les débats autour des différentes primaires.

Pour nous permettre de présenter notre analyse des programmes à l'aune de l'égalité femmes - hommes, nous organiserons le 31 mars un grand événement. Cet événement sera également l'occasion d'expliquer les mesures que nous jugeons ultra-prioritaires, tant pour l'égalité et la défense des droits des femmes que pour la société toute entière.

Signataires : Osez le Féminisme!, Collectif national Droits des Femmes, Marche Mondiale des femmes, Femmes pour le Dire Femmes pour Agir, Réseau féministe Ruptures, FIT une femme, un toit, Amicale du Nid, Osez le féminisme!, Collectif national pour les droits des femmes.

7 - Lancement de la plaquette « IVG, ZOOM sur les idées reçues » - ANCIC

L'Ancic a le plaisir de vous informer du lancement de sa nouvelle plaquette « IVG, Zoom sur les idées reçues ». Pourquoi cette plaquette ? :

a. *Il est nécessaire de faire connaître auprès d'un large public les conditions législatives favorisant l'accès à l'IVG avec notamment les nouveautés de la loi de modernisation de la santé telles que la gratuité du parcours d'IVG, la suppression du délai de réflexion, la possibilité pour les sages-femmes de pratiquer des IVG médicamenteuses, la possibilité de réaliser des IVG instrumentales dans les centres de santé et la dispense de frais pour les mineures dans les cabinets médicaux, les pharmacies et les laboratoires pour la contraception.*

b. *Il est indispensable de lutter contre la désinformation des mouvements anti-IVG en communiquant des informations scientifiquement prouvées et à haut niveau de preuves aux publics concernés et en augmentant la visibilité des informations de qualité.*

c. *Il convient de répondre aux questionnements des femmes sur l'IVG en particulier sur des idées reçues fausses, encore très répandues et de leur apporter des réponses précises et simples, adaptées au niveau de compréhension du plus grand nombre.*

La plaquette répond à une série de 17 assertions, qui peuvent être vraies ou fausses. La validité des réponses a fait l'objet d'une recherche bibliographique extensive réalisée par des professionnels, médecins et chercheurs, et validée par un collège de relecteurs de haut niveau scientifique.

Cette plaquette s'adresse à tout public concerné par l'IVG et notamment les femmes et les hommes en âge de procréer. Le document peut être également utile aux professionnels de santé pour répondre aux interrogations des femmes en demande d'IVG. Enfin, il peut servir de référence aux médias ou à toute personne désireuse d'avoir des informations précises et concises sur l'IVG.

Cette plaquette a bénéficié du financement du Ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Des informations complémentaires (notamment la liste des références) sont à disposition sur notre site : www.avortementancic.net

Cliquez sur le lien pour consulter la plaquette en ligne :

http://www.avortementancic.net/IMG/pdf/ivg_zoom_idees_recues.pdf

8 - Pétition : Acquittement scandaleux de 7 jeunes accusés de viol collectif sur une ado de 14 ans. Mobilisons-nous pour que le parquet fasse appel ! : Dre Muriel Salmona présidente de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie

À l'attention : du Parquet des Hauts de Seine, des ministres de la Justice, de l'Enfance, des Familles et des Droits des femmes, des député-es et sénateur-trices

Le verdict scandaleux de la cour d'assise des mineurs des Hauts de Seine rendu le 17 mars 2017, jette une lumière crue sur la réalité catastrophique du traitement judiciaire des viols, et sur le déni et la culture du viol qui sont trop souvent à l'œuvre au sein de la justice.

Les sept garçons (mineurs pour 6 d'entre eux) accusés de viol en réunion en 2011 sur une adolescente de 14 ans ont été acquittés. Pourtant deux autres garçons impliqués eux aussi, mais âgés de moins de 16 ans, ont été déclarés coupables de viol en réunion et condamnés à 3 ans de réclusion criminelle avec sursis par le tribunal des enfants.

Le Parisien relate ainsi la nuit de cauchemar de septembre 2011 de l'adolescente déjà grandement éprouvée par les viols incestueux qu'elle a subis de son père - celui-ci a d'ailleurs été condamné à huit ans de prison pour viol sur mineur par ascendant - elle ouvre la porte à un jeune homme lui demandant si son père est là, il est au travail, le jeune homme s'en va. Une demi-heure plus tard, nouveau coup de sonnette. Et c'est un groupe de jeunes qui s'engouffre dans l'appartement. Certains se cachent en partie le visage, ils évitent de s'appeler par leurs noms... En quelques instants, l'adolescente est assaillie dans la salle de bains et dans la chambre de ses parents, où elle ne trouve pas d'autre issue que celle de se soumettre à ses agresseurs. Le calvaire a duré environ trois heures.» On apprend qu'un des neuf garçons faisait le guet pendant ce temps là.

Ce qui est décrit ressemble à s'y méprendre à un viol en réunion prémédité, un crime extrêmement traumatisant qui entraîne chez la victime une sidération qui la paralyse, un stress extrême et une dissociation traumatique de sauvegarde avec une anesthésie émotionnelle qui la met dans l'incapacité de se défendre et de réagir, à la merci des agresseurs et sous leur emprise.

Pourtant, la cour d'assise des mineurs des Hauts de Seine a considéré qu'ils n'avaient pas usé de violence, menace, contrainte ou surprise pour la pénétrer à tour de rôle, et qu'ils n'avaient pas eu conscience d'un défaut de consentement de la plaignante, et qu'il n'y avait donc pas eu viol (1).

Donc circulez il n'y a rien à voir ! Ils ont juste profité d'une occasion qu'ils ont eux-mêmes provoquée, d'une «fille facile», sans se poser de question sur l'horreur de ce qu'ils faisaient. Il faut partager à neuf un mépris inconcevable pour l'adolescente, il faut être excité par la transgression, l'humiliation et le rapport de domination, il leur était impossible de ne pas en être conscient. Ce n'est pas parce qu'une personne ne s'oppose pas, que cela autorise autrui à commettre des actes violents, dégradants et portant atteinte à sa dignité.

De fait, la cour entérine un scénario pédo-pornographique entre une fille de 14 ans et neuf garçons de 15 à 20 ans, et elle le considère comme normal... Or, ce qui s'est passé n'est rien d'autre qu'une torture sexuelle, un acte inhumain aux conséquences psychotraumatiques gravissimes. Comment est-il possible qu'il n'ait pas été reconnu comme un crime sexuel aggravé par la cour d'assise ?

L'adolescente était déjà en détresse, gravement traumatisée par des viols incestueux commis par son père quand elle avait 12 ans, ce qui explique d'autant plus qu'elle ait pu sembler tolérer l'intolérable. Les neuf jeunes ont donc pu profiter d'un état traumatique et d'une grande vulnérabilité. Elle présentait, comme tout enfant victime de viol incestueux exposé à son agresseur, une dissociation traumatique de survie l'anesthésiant émotionnellement et physiquement et la mettant dans l'incapacité de se défendre, et une mémoire traumatique lui faisant revivre sans cesse les viols et les mises en scène que son père lui imposait. Comme tout enfant victime de viol, elle ne pouvait se voir que comme bonne qu'à ça, n'ayant aucune valeur, aucun droit... avec comme le rapporte l'article du Parisien un «sentiment de salissure et de dégoût d'elle-même», qui l'ont rendue

«vulnérable et fragile», selon l'expert psychologue. Ses agresseurs ont donc rajouté du traumatisme au traumatisme, de l'horreur à l'horreur.

Ce verdict incompréhensible est pour elle d'une très grande violence, il lui signifie qu'effectivement, elle n'est bonne qu'à être pénétrée, humiliée, dégradée, salie, et que les neuf garçons avaient le droit de lui faire ça, que ce n'est pas un crime. Que peut-elle penser ? Qu'elle n'a aucune valeur, aucun droit, qu'on ne lui reconnaît aucune dignité, qu'ils peuvent recommencer, qu'elle ne sera pas protégée ? Que la sexualité c'est cela, subir l'horreur ?

Il s'agit d'un verdict inacceptable, qui démontre une complicité avec les agresseurs, qui leur assure une totale impunité, et qui entérine un monde de domination masculine, un monde sexiste où les femmes et les filles sont considérées comme des objets sexuels. Un monde où la sexualité masculine se décline en termes de privilèges, de jeux cruels et de prédation, et celle des femmes en termes d'instrumentalisation, de soumission et d'assimilation à des proies.

Dans un monde à l'endroit, un monde juste, égalitaire, solidaire et protecteur, un monde respectueux des droits de chaque personne à ne subir aucune atteinte à sa dignité et à son intégrité, un tel verdict est inconcevable :

- Cette adolescente de 14 ans aurait été reconnue victime de viol en réunion, et les agresseurs reconnus coupables et condamnés. Elle aurait eu droit à des réparations pour les préjudices subis, et elle aurait été protégée des agresseurs et prise en charge. Les agresseurs auraient été suivis, soignés et surveillés pour qu'ils n'agressent pas à nouveau ;

- Elle n'aurait pas pu être présumée consentante à des actes sexuels commis en réunion par neuf jeunes, une contrainte morale aurait été reconnue, ainsi qu'une vulnérabilité liée à de graves troubles psychotraumatiques dont un état dissociatif avec anesthésie émotionnelle entraînant une incapacité à exprimer sa volonté et un consentement libre et éclairé ; de plus le consentement à des actes de pénétration ne devrait en aucun cas être pris en compte par la loi en dessous de 15 ans. Non seulement un enfant ne saurait avoir la capacité, ni la maturité émotionnelle et affective à consentir à un acte sexuel, et surtout il doit être absolument protégé d'actes qui du fait de son jeune âge portent atteintes à son intégrité physique et psychique, et à son développement affectif. Mobilisons-nous que le parquet fasse appel de cette décision inique ! Mobilisons-nous pour que ces injustices cessent ! Exigeons que justice soit enfin rendue aux victimes de viol ! Exigeons que les agresseurs ne bénéficient plus d'une tolérance coupable et d'une impunité scandaleuse ! Exigeons des procédures judiciaires justes, respectueuses des droits et protectrices pour les victimes !

Pas de Justice, pas de Paix !

9 - Les femmes des quartiers populaires sont "hors-champ" - AFP

Emplois précaires, barrière de la langue, absence de mode de garde pour les enfants, disparition des services publics, emprise religieuse: les femmes des quartiers populaires cumulent les difficultés et demeurent "invisibles", ont défendu lundi des représentantes d'associations invitées au ministère des Droits des femmes.

Dans le cadre d'une concertation lancée par la ministre Laurence Rossignol, une cinquantaine d'associations de banlieue parisienne, de Lyon, Toulouse ou Marseille, ou de villes moyennes comme Limoges, Sens ou Alès ont répondu à un questionnaire restitué lors d'une table ronde. De cette concertation va naître un "réseau" pour fédérer les actions et "porter une parole utile sur les questions essentielles de l'égalité, la mixité et la liberté des femmes dans ces quartiers", a dit la ministre.

"Les femmes des quartiers populaires sont hors-champ et rencontrent des problèmes abyssaux", a expliqué à l'AFP Bouchera Azzouz, chargée de mission auprès de la ministre. Selon elle, "l'accès à l'autonomie et à l'emploi, la place dans l'espace public, et le fait religieux dans les quartiers" sont les problématiques les plus abordées par les femmes.

"Dans les quartiers, il y a énormément de talents mais les femmes sont invisibles", a ainsi déploré Asma Ashraf, de l'association "Femmes relais médiatrices interculturelles" à Champigny-sur-Marne, pour qui il faudrait davantage les "valoriser par le travail", sans "se baser sur des emplois de ménage ou dans des cantines mais sur leur savoir-faire et les diplômes qu'elles ont pu avoir à l'étranger".

"Nous avons laissé le pouvoir aux hommes et ils nous ont spoliées de notre spiritualité", a estimé de son côté Nadia Touhami, de l'association Lapis lazuli, par ailleurs "aumônier" musulmane des hôpitaux de Marseille, pour qui les musulmanes devraient se former davantage "à la langue française mais aussi à la langue arabe pour avoir accès aux textes".

Dans ces quartiers, "oubliés" ou "étiquetés", selon les participantes, et en raison de la dématérialisation sur internet de certains services publics, "les associations se sentent seules sur les territoires. On constate un manque d'information en matière d'IVG, de contraception, de violences ou de questions liées à la parentalité", a souligné une employée du Planning familial des Yvelines, restée anonyme.

"Les associations de femmes sont insuffisamment visibles alors qu'aujourd'hui, dans les quartiers populaires, elles sont les premières exposées à la précarité, à la régression et aux atteintes aux libertés", a résumé Mme Rossignol.

10 - Égalité des genres : l'UE est encore à mi-chemin, selon les députés - Résolution du Parlement Européen

Chaque année le Parlement européen adopte une résolution évaluant les progrès réalisés pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes.

« L'UE et ses États membres devraient intensifier leurs efforts pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes. Malgré les progrès réalisés sur certaines questions, le chemin à parcourir est encore long pour réduire le fossé salarial, éliminer le "plafond de verre" qui bloque les carrières des femmes, remédier à leur manque d'indépendance économique et améliorer l'équilibre entre leur travail et leur vie privée, affirment les députés dans une résolution non législative adoptée mardi.

"Les données montrent clairement que l'UE est seulement à mi-chemin pour parvenir à l'égalité des genres", a déclaré le rapporteur Ernest Urtasun (Verts/ALE, ES). "L'égalité salariale entre les femmes et les hommes dans l'UE est inscrite dans le traité de Rome, mais n'est toujours pas devenue une réalité 60 ans plus tard. Dans de nombreux domaines, tels que les salaires, les retraites et les possibilités d'emploi, la situation dans l'UE est soit dans une impasse, soit a connu une régression. Il est urgent de faire de la question de l'égalité des genres une priorité politique et de lui donner le statut qu'elle mérite", a-t-il ajouté.

La résolution fondée sur le rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne en 2014-2015 a été adoptée par 369 voix pour, 188 voix contre et 133 abstentions.

Les députés invitent instamment la Commission et les États membres à :

- Présenter un ensemble de mesures législatives et non législatives concernant l'équilibre travail-vie privée, notamment la révision des directives existantes sur le congé de maternité et le congé parental ainsi que des propositions de directives relatives au congé de paternité et au congé d'aidant ;
- Adopter la directive relative à la présence des femmes au sein des conseils d'administration, bloquée au Conseil depuis 2013 ;
- Présenter un projet législatif visant à promouvoir et à soutenir les actions prises dans les États membres en vue de prévenir la violence à l'encontre des femmes ;
- Garantir aux femmes un accès facile à la planification familiale volontaire et à un large éventail de services de santé génésique et sexuelle, notamment la contraception et l'avortement sûr et légal ;
- Surveiller le secteur des médias et de la publicité, qui promeut la sexualisation et la

marchandisation des femmes et qui véhicule souvent des stéréotypes féminins ;

- Contrôler le respect dans le secteur des médias et de la publication de la dignité des femmes; et
- Protéger les personnes LGBTI contre le harcèlement sur le lieu de travail et réviser la décision-cadre actuelle de l'UE sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal, en y incluant d'autres formes de crimes de haine et d'incitation à la haine, y compris pour des motifs liés à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

Plus de femmes au travail mais avec un salaire à la traîne : En 2015, le taux d'emploi des femmes a atteint un niveau historique de 64 % mais est demeuré nettement inférieur à celui des hommes, qui s'élevait à 76 %. Les femmes ont quatre fois plus de chances que les hommes d'exercer et de conserver un emploi à temps partiel. Les trois quarts des ménages travaillent et deux tiers des congés parentaux sont pris par des femmes qui travaillent.

Même si les femmes ont en moyenne un niveau d'instruction supérieur à celui des hommes (60% des diplômés dans l'UE sont des femmes), l'écart moyen de rémunération entre les genres au sein de l'Union s'élevait à 16,1 % en 2014. L'écart de retraite entre les femmes et les hommes se situait en 2014 au taux de 40,2 % et s'est même creusé dans la moitié des États membres. Seulement 6,5% des présidents et 4,3 % des PDG des plus grandes entreprises cotées en bourse étaient des femmes. Dans huit États membres, le congé parental n'est pas payé.

Financement en faveur de l'égalité des genres : Dans deux résolutions distinctes, les députés évaluent comment la parité hommes-femmes est appliquée dans la distribution des fonds européens (437 voix pour, 166 voix contre et 80 abstentions) et comment les États membres ont mis en œuvre la directive sur l'égalité des genres pour accéder aux biens et aux services (499 voix pour, 104 voix contre et 81 abstentions). Les députés ont souligné que les financements européens devaient être utilisés de façon plus proactive pour atteindre les objectifs liés à l'égalité des genres.

11 - Les députés européens s'inquiètent du rétablissement de la règle américaine anti-avortement du bâillon mondial

La règle du bâillon mondiale, qui interdit aux organisations non gouvernementales internationales financées par les États-Unis de pratiquer des avortements ou de fournir des informations à ce sujet dans les pays en développement, a été rétablie par le Président Donald Trump le 23 janvier dernier. Ce mardi 14 mars, les députés réunis en session plénière à Strasbourg ont débattu des conséquences de ce décret en présence du Commissaire à l'aide humanitaire Christos Stylianides.

Qu'est-ce que la règle du bâillon mondial ? : La règle du bâillon mondial est également connue sous le nom de « politique de Mexico ». Elle a été instaurée pour la première fois en 1984 par Ronald Reagan qui souhaitait « respecter la vie humaine dans sa forme la plus vulnérable, c'est-à-dire la vie de l'enfant à naître ». Elle a tour à tour été abrogée par les présidents démocrates et réhabilitée par les républicains.

Le décret signé le 23 janvier par Donald Trump interdit le financement américain d'organisations non gouvernementales qui pratiquent l'avortement ou qui fournissent des services liés à l'avortement à l'étranger, tels que le fait de proposer des conseils, et cela même lorsque les États-Unis ne financent pas directement ces services.

En réponse à cette décision, des représentants d'une soixantaine de pays et d'organisations privées **ont participé** à une conférence organisée par la Belgique, les Pays-Bas, la Suède et le Danemark le 2 mars dernier à Bruxelles. L'événement a permis de récolter 181 millions d'euros pour l'organisation « She Decides » qui a pour objectif de mettre en place un fonds mondial pour maintenir les services de planning familial.

Des conséquences pour les femmes du monde entier : Cette mesure a des conséquences majeures

sur les droits et la santé sexuelle et reproductive des femmes et des filles dans le monde. Loin de faire diminuer le nombre d'avortements pratiqués, elle pourrait au contraire mener à une augmentation du nombre d'avortements illégaux ou non-médicalisés, et donc potentiellement dangereux.

Selon l'[Organisation mondiale de la santé](#), 22 millions d'avortements à risques sont pratiqués chaque année dans le monde, pour la plupart dans les pays en développement. Environ 5 millions de femmes sont hospitalisées chaque année à la suite d'un avortement clandestin, et plus de 3 millions de femmes souffrant de complications ne sont pas soignées.

« Cette règle pourrait potentiellement mettre la santé des jeunes femmes en danger », a expliqué le Commissaire à l'aide humanitaire Christos Stylianides lors du débat en plénière. « Les politiques de l'Union européenne sont fondées sur nos priorités et nos valeurs, et pas sur ce que d'autres acteurs dans le monde font ou cessent de faire », a-t-il ajouté.

« Interdire ces financements ne signifie pas réduire le nombre d'avortements dans le monde », a rappelé Linda McAvan, députée démocrate socialiste britannique et Présidente de la commission parlementaire du développement. « Le décret émane de personnes qui ne seront au final pas affectées par cette décision », a-t-elle ajouté.

Sophie in 't Veld, députée libérale néerlandaise, a rappelé au cours du débat l'importance du droit de toutes les femmes à disposer de leurs corps.

Quelles réponses de l'Union européenne ? : De nombreux députés ont demandé la mise en place de réponses concrètes de la part de l'Union européenne pour faire face aux futurs manques de financements des organisations concernées. C'est le cas de la députée démocrate-chrétienne suédoise Anna Maria Corazza Bildt, qui a fermement condamné la décision de Donald Trump et a appelé l'Europe à agir rapidement. Malin Björk, députée suédoise du groupe de la Gauche unitaire européenne / Gauche verte nordique, a exhorté l'Europe à engager des fonds pour poursuivre le travail des ONG dans les pays tiers, une demande également soulevée par la députée verte allemande Terry Reintke.

Respect à la vie : D'autres députés ont estimé que l'Europe ne devrait pas intervenir dans ces questions et ont défendu le droit à la vie. Le député conservateur slovaque Branislav Škripek a ainsi qualifié l'avortement d'acte « barbare » avant d'ajouter que les financements devraient plutôt servir à « fournir de véritables soins maternels aux femmes ». Beatrix von Storch, députée allemande du groupe Europe de la liberté et de la démocratie directe, a rappelé que l'avortement n'était pas une compétence aux mains de l'Union européenne et qu'il constituait encore un délit dans certains États membres. « Prenons garde à la protection de la vie plutôt qu'à la fin de celle-ci », a-t-elle demandé. Marie-Christine Arnautu, députée française du groupe Europe des Nations et des Libertés, a souligné le droit des États-Unis de choisir leurs propres critères de financement des ONG. « À l'heure où près de 50 millions d'avortements sont pratiqués chaque année à travers le monde, la réduction du recours à l'avortement devrait réellement devenir un objectif de santé publique », a-t-elle ajouté.

DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES

12 - Cineffable fait son Tea Dance - 19 mars - Paris.

De 18h à 23h, au Tango, 13 rue au Maire, Paris 3^e. Métro : Arts et Métiers

Entrée : 6 Euros, 4 Euros. Adhérentes Cineffable, n'oubliez pas votre carte 2016

Ouvert à toutes et à tous.

13 - Rencontre-débat : "Autonomie pour les femmes étrangères - 21 mars - Paris - Appel collectif

Les femmes immigrées-étrangères revendiquent l'égalité femmes-hommes et leurs droits à vivre libres et dignes. Les lois actuelles garantissent-elles pour des femmes étrangères venues dans le cadre du regroupement familial l'égalité femmes-hommes, l'autonomie, la liberté d'action, la dignité ? Les femmes immigrées sont-elles libres légalement de quitter leur mari violent ? Quelles sont les conséquences sur leur titre de séjour ? En cas de violences conjugales, ont-elles les mêmes droits que les autres femmes en France ?

Quelle liberté pour les femmes étrangères ? : Venues dans le cadre du regroupement familial, les femmes étrangères reçoivent un titre de séjour dépendant de celui de leur époux. Elles n'ont droit à aucun titre en leur nom propre. La principale conséquence pour elles, c'est leur dépendance absolue d'un point de vue légal, vis-à-vis de leur conjoint. Ceci est inacceptable ! Les conséquences de cette dépendance sont multiples au plan légal, financier, moral, physique et psychologique.

Quelle égalité devant la loi pour les femmes étrangères dans le couple ? : Les conjoints peuvent demander le divorce ou la répudiation dans le pays d'origine sans en informer leurs épouses. Cette possibilité légale - reconnue par le droit français - place les hommes en situation de pouvoir exorbitant. Les femmes étrangères n'ont-elles pas droit à l'égalité devant la loi vis-à-vis de leur époux ? Au moment du renouvellement de leur titre de séjour, la préfecture exige la présence de l'époux. Or, en cas de violences conjugales, c'est le dilemme pour elles : subir les violences pour obtenir le renouvellement du titre de séjour, ou porter plainte contre leur conjoint violent au risque du non-renouvellement du fait de son absence à la préfecture. Ce sont les accords bilatéraux, le plus souvent défavorables aux femmes étrangères, conclus entre l'État d'origine et l'État français qui contribuent à maintenir cette situation de dépendance juridique.

Nous, femmes d'associations féministes vivant en France, dénonçons cette situation ! Nous revendiquons une nouvelle loi garantissant aux femmes étrangères le droit à vivre libres et autonomes !

Nous exigeons : L'égalité des droits entre les hommes et les femmes, donc un titre de séjour garanti, en leur nom propre ; autonome, avec autorisation de travailler ; L'égalité des droits entre les femmes françaises et les femmes immigrées ; Une citoyenneté pleine et entière sans discrimination.

Mardi 21 Mars 2017 de 19h00 à 21h30, Mairie du 12ème arrondissement, 130 Avenue Daumesnil 75012 Paris

Organisée par les associations : Africa 93, Femmes Migrantes Debout ! Maison des Femmes de Montreuil, Femmes Solidaires, Réseau Féministe « Ruptures »

14 - Cinefable au 18e printemps des assocés - 25 mars - Paris

Cinefable tiendra un stand samedi 25 mars 2017 de 14h à 19h. Halle des Blancs-Manteaux - 48 rue Vieille du Temple - Paris 4e - M° St-Paul

Pour en savoir plus : <https://www.inter-lgbt.org/printemps-des-assocés/>

14bis - Contre le racisme, pour les droits des femmes, pour la laïcité : des combats inséparables ! - Maison des Femmes de Paris - 27 mars

Déjà en 2004, dans le contexte du débat sur les signes religieux à l'école, Mimouna Hadjam analyse la stratégie de l'islamisme politique, qui se développe en France, se nourrissant de la « mal vie » qui règne sur certains territoires, bénéficiant aussi parfois de l'aveugement ou de la complaisance de certains acteurs politiques français.

D'après ses observations de terrain, elle montre comment ces militant-es de l'islamisme politique s'organisent, recrutent, investissent associations et institutions, étendent leur contrôle sur les femmes, sur l'espace privé et sur l'espace public.

Pour Mimouna Hadjam, tous les combats sont liés et son histoire personnelle, celle de ses

engagements, est celle de toutes les luttes depuis les années 60 : «Je suis née à la fin de la guerre d'Algérie, mon père vivait en France et ma mère l'a rejoint enceinte de moi car il avait été emprisonné pour ses activités nationalistes. J'ai grandi dans le bassin minier du Douaisis dans le Nord. J'ai quitté l'école à 16 ans. Je suis entrée à l'usine à côté de Lille - première confrontation avec l'exploitation économique... Première tentative de mariage forcé... A 17 ans je rejoins le MJCF (Mouvement de la jeunesse communiste de France). Expérience très forte, politique, culturelle. Très influencée par la lutte des Afro-américains, je découvre Angela Davis, et par elle Simone de Beauvoir et le féminisme....»

Mimouna Hadjam milite ensuite à l'UFF (Union des femmes françaises, devenue Femmes solidaires), dont elle est élue à la direction nationale, au MRAP, accueille la Marche contre le racisme et pour l'égalité (1983), et à La Courneuve en 1987, face aux crimes racistes et sécuritaires, avec une dizaine de filles et deux garçons, fonde l'association Africa.

30 ans déjà... 30 ans d'engagements sur le terrain, contre les violences racistes, et bientôt islamistes, contre les discriminations de toutes sortes, pour les droits des immigré-e-s, pour les droits des femmes, pour la solidarité internationale...

Lundi 27 mars - de 19h à 21h30 - Maison des femmes de Paris, 163 rue de Charenton 75012 Paris - métro Reuilly Diderot - RER Gare de Lyon.

15 - Participez au premier "Forum des Expertes" - 7 avril - Paris

Le 7 avril 2017, les Expertes organiseront le premier « Forum des Expertes » à Paris ! En partenariat avec France Télévisions, Radio France, France Médias Monde et l'ENA, ce Forum rassemblera plus de 200 femmes expertes (chercheuses, dirigeantes d'entreprises, responsables d'associations...). Cette journée proposera des ateliers avec des journalistes, des temps de rencontre entre expertes et des formations (médiatraining, relations presse, réseaux sociaux).

Le programme prévisionnel :

- 8h30-9h : accueil, café ;
- 9h-9h45 : accueil en plénière (intervention de l'ENA, France Télévision, Radio France, France Médias Monde et du CSA ;
- 9h45-11h15 : atelier de formation médiatraining / relations presse ;
- 11h30-12h30 : ateliers avec des journalistes ;
- 12h30-14h : déjeuner (buffet-réseautage) ;
- 14h-15h30 : ateliers pratiques (réseaux sociaux, web) ;
- 15h30-15h45 : Pause ;
- 15h45 - 17h : atelier de formation médiatraining / relations presse ;
- 17h00-17h45 : plénière (interventions de Vox Femina, Prenons la Une et conclusion de la journée)
- 18h : Fin de la journée.

Pour vous inscrire : <https://www.lepotcommun.fr/billet/bosdgd1u>

CINÉMA, THÉÂTRE, LIVRES, TÉLÉ, EXPOS, SORTIES...

16 - Livre : « Toutes à y gagner ! - 20 ans de féminisme intersyndical » - Ouvrage collectif

Ce livre est à la fois un cadeau, une mémoire et une promesse. Un cadeau d'abord, parce qu'il fête les vingt ans des Journées intersyndicales Femmes.

À l'initiative de l'intersyndicale Femmes qui regroupe des militantes de la Confédération générale du travail (CGT), de la Fédération syndicale unitaire (FSU, principal syndicat enseignant) et de l'Union syndicale Solidaires, tous les ans depuis 1997 se réunissent au mois de mars entre 300 et 400 personnes, venues du monde entier, issues du monde de la recherche et du militantisme syndical, associatif, politique.

L'ouvrage reprend ce long travail commun qui, au quotidien, place au premier plan la question des droits des femmes: un heureux mélange d'analyses « universitaires », de témoignages et de réflexions de syndicalistes, d'ici ou d'ailleurs.

Une mémoire, car ce livre permet de revenir sur vingt ans de combats féministes, de luttes difficiles et de batailles gagnées. Avec ses 65 contributions retenues, l'ouvrage éclaire tous les champs du réel: le travail, le corps, la politique, le langage... 66 contributions qui permettent de mesurer, dans certains cas, le chemin parcouru, les avancées obtenues. Dans d'autres, la comparaison entre les textes de 1998 et celles de 2015 par exemple soulignent une stagnation, voire des régressions.

Le parti pris de l'ouvrage est de partir des inégalités vécues par les femmes sur les lieux de travail, en les reliant aux inégalités existantes dans tous les domaines de la vie sociale et personnelle des femmes. Il s'agit bien de voir comment la domination patriarcale s'exerce sur des vies entières et comment l'engagement syndical peut relier inégalités sociales et inégalités de genre.

Toutes à y gagner est une promesse enfin: ne jamais abandonner l'espoir. Les contributrices l'affirment: quels que soient les vents contraires, il est toujours possible d'étonner la catastrophe et de dégager la route vers un monde différent, où femmes et hommes pourront vivre en égaux, plus libres et plus heureux.

Éditions Syllepse - Collection « Utopie Critique » - 20 euros.

17 - Livre : Rébellion - Les Femen

« Après la publication de notre manifeste, nous, activistes FEMEN du monde entier, livrons dans *Rébellion*, nos témoignages personnels liés à notre engagement et développons nos idées autour de la prostitution, des violences faites aux femmes, de la montée des extrêmes droites et des intégrismes, des droits LGBT, de la laïcité et de la liberté d'expression.

Nous voulons donner aux lectrices et aux lecteurs le courage de s'insurger et les moyens de s'organiser pour résister au patriarcat de façon active, puissante et efficace. Nous voyons l'activisme comme une responsabilité civique. Il est pour nous l'une des principales formes que le féminisme doit prendre, impérative pour réaliser ce monde égalitaire auquel nous rêvons. » ;

Editions « Des femmes » - 12 euros

18 - Radio : France culture, Emission Une vie, une œuvre : sur Audre Lorde - 25 mars - 16h

Poète noire, féministe, lesbienne, mère, guerrière, Audre Lorde n'a cessé de combattre, dans sa vie, et à travers ses textes, le racisme, le sexisme, l'homophobie et toutes formes d'injustices sociales.

Née à Harlem, fille d'immigrés des Caraïbes, Audre Lorde refuse d'être réduite au silence. Toute sa vie, elle encourage les femmes à « transformer le silence en parole et en acte », à puiser au cœur de leurs expériences, de leurs émotions les plus profondes, pour les sublimer grâce à l'écriture. Pour elle, « la poésie n'est pas un luxe, c'est une nécessité vitale » et « le départ de toute action ». Ouvrant ses séances de lectures publiques en lançant : « je vous parle en tant que poète, noire, féministe, lesbienne, mère, guerrière, professeure et survivante du cancer », Audre Lorde aimait affirmer ses identités multiples. Elle encourageait ainsi son public à reconnaître les différences et à les utiliser comme « des forces de changement ». Dénonçant la hiérarchisation des multiples formes d'oppression, elle prône un féminisme qui lutte à la fois contre le racisme, le sexisme, les différences de classe, et l'homophobie. Les écrits et les discours puissants d'Audre Lorde ont défini et inspiré les féministes américaines, lesbiennes, afro-américaines des années soixante-dix et quatre-vingt. Bibliothécaire puis professeure de littérature anglaise, elle publiera quinze volumes de poésie, un roman « biomythographique » *Zami*, et plusieurs volumes d'essais. En 1991, elle est nommée poète de l'État de New York. Peu connue en France, elle reste, aux États-

Unis, une des icônes les plus célèbres du mouvement féministe de la deuxième vague. Sa prose et sa poésie, ont été de véritables catalyseurs pour les mouvements auxquels elle a appartenu : les artistes noirs, le mouvement de libération des femmes et des homosexuels et le mouvement pour les droits civiques. Durant quatorze ans, elle vivra avec un cancer du sein, en combattante, restant politiquement et artistiquement active. Avant sa mort, au cours d'une cérémonie de baptême africaine, Lorde prend le nom de Gamba Adisa, qui veut dire « Guerrière : celle qui se fait comprendre ».